



Bulletin Officiel

Publié en application de l'article 31 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994

N° 3144 — Vendredi 18 Juillet 2008

— 13^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2008/1 » 2-3

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE – SOMOCER – 3

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

AMEN BANK 4-5

ATTIJARI BANK 6-7

ASSEMBLEES GENERALES

SOCIETE LES ATELIERS MECANQUES DU SAHEL – AMS – 8

SOCIETE TUNISIENNE D'INDUSTRIE AUTOMOBILE – STIA – 8

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES
– STAR – 8

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR -TUNISAIR - 9

COURBE DES TAUX

9

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

10

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES : SOCIETE TUNISIENNE DE
L'AIR -TUNISAIR -

AVIS DES SOCIETES

VISAS DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE - CIL 2008/1 -

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la CIL, réunie le 17 avril 2008, a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total de 50 000 000 dinars et a donné les pouvoirs nécessaires au conseil d'administration pour en fixer les caractéristiques et conditions. Dans le cadre de cette autorisation, le conseil d'administration du 17 avril 2008 a décidé d'émettre un premier emprunt dans les conditions d'émission suivantes :

Dénomination de l'emprunt : «CIL 2008/1»

Montant : 15 000 000 dinars divisés en 150 000 obligations de 100 dinars chacune.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Toutes les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêt différents au choix du souscripteur :

- (TMM + 1,125 %) brut l'an et / ou ;
- 6,5% brut l'an.

Taux de rendement actuariel (taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 6,5% pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (taux variable) : la marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Ce taux est estimé en cristallisant jusqu'à la fin de la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des douze derniers mois arrêtée au 30 mai 2008, qui est égale à 5,23250 %, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement annuel de 6,35750 %. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,125 %, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Durée : Les obligations seront émises pour une durée totale de 5 ans.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de 3 ans pour le présent emprunt.

Duration de l'emprunt : La duration de l'emprunt obligataire « CIL 2008/1 » est égale à 2,767.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation, entre la date effective de sa souscription et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **29 août 2008**, seront décomptés et payés à cette dernière date. La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **29 août 2008**, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement : Les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit 1/5 de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **29 août 2013**.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **29 août** de chaque année. Le premier remboursement en capital aura lieu le **29 août 2009**. Le paiement des intérêts et le remboursement du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **31 juillet 2008** aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement, Intermédiaire en Bourse, 16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis.

Les souscriptions à cet emprunt seront clôturées sans préavis au plus tard le **29 août 2008**, les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre de titres émis.

En cas de non-placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30 septembre 2008** avec maintien de la date unique de jouissance. En cas de non-placement intégral de l'émission au **30 septembre 2008**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

EMPRUNT OBLIGATAIRE - CIL 2008 /1 - (Suite)

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions et versements seront reçus à partir du **31 juillet 2008** aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement, Intermédiaire en Bourse, 16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligations de l'emprunt «CIL 2008/1», seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par La Compagnie Générale d'Investissement - Intermédiaire en Bourse.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur. Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 1500 dinars sans que ce montant n'excède 1000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

Garanties bancaires : Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société : l'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 24 mars 2008 les notes suivantes à la Compagnie Internationale de Leasing :

- Note long terme : BBB (tun).
- Note court terme : F3 (tun).
- Prospective d'évolution de la note à long terme : stable.

Notation de l'émission : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 23 juin 2008 sur l'échelle nationale, la note « BBB (tun) » avec perspective d'évolution « stable » à l'emprunt « CIL 2008/1 ».

Lieu où peuvent être consultés les documents de la société : Siège social de la Compagnie Internationale de Leasing, 16, Avenue Jean Jaurès – 1001 - Tunis.

Cotation en bourse : La CIL s'engage à demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « CIL 2008/1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : La CIL s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt «CIL 2008/1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse, visé par le CMF sous le **N° 08 – 0614** du **17 juillet 2008**, sera mis, incessamment, à la disposition du public, sans frais auprès de la Compagnie Internationale de Leasing, aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement, Intermédiaire en bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn

2008 - AS - 682

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE - SOMOCER -

Siège social : Menzel Hayet - Zéramdine - 5033 MONASTIR -

La Société Moderne de Céramique «SOMOCER» porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mai 2008 a décidé d'augmenter le capital social pour le porter de **21.000.000 dinars** à **23.100.000 dinars**, et ce, par l'incorporation de réserves à prélever sur le compte «résultats reportés» pour un montant de **2.100.000 dinars** et l'émission de **2.100.000 actions nouvelles gratuites** de nominal un (1) dinar chacune, à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à partir du **21 juillet 2008** à raison d'**une (1) action nouvelle gratuite** pour **dix (10) actions anciennes**.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

La date de jouissance des actions nouvelles gratuites est fixée au **1^{er} janvier 2008**.

Cotation en Bourse :

Les actions anciennes SOMOCER seront négociables en Bourse, droits d'attribution détachés, à partir du **21 juillet 2008**.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du **21 juillet 2008** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées, dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **21 juillet 2008**.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles gratuites seront prises en charge par la STICODEVAM à partir du **21 juillet 2008**.

NB : Le présent avis annule et remplace celui publié au bulletin officiel du CMF No 3143 du 17 juillet 2008.

2008 - AS - 673

INDICATEURS D'ACTIVITETRIMESTRIELS**AVIS DES SOCIETES (suite)****AMEN BANK**

Siège Social : Avenue Mohamed V, Tunis -

L'Amen Bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2008.

PERIODE	2 ^{ème} TRIM 2008	2 ^{ème} TRIM 2007	AU 30 JUIN 2008	AU 30 JUIN 2007	AU 31 DEC. 2007
1- Produits d'exploitation bancaires	63 751	54 355	121 682	102 821	221 323
• Intérêts	47 799	41 230	91 252	77 050	168 075
• Commissions en produits	7 748	6 527	14 400	12 147	26 480
• Revenus du portefeuille commercial et opérations financières	2 756	2 029	4 814	3 645	7 878
• Revenus du portefeuille d'investissement	5 449	4 569	11 216	9 979	18 890
2- Charges d'exploitation bancaires	30 357	26 403	62 506	50 659	106 402
• Intérêts encourus	29 529	25 770	61 354	49 598	103 627
• Commissions encourues	828	633	1 152	1 061	2 775
• Autres charges					
3-Produit net bancaire	33 394	27 952	59 176	52 162	114 921
4- Autres produits d'exploitation	518	340	844	566	1 548
5- Charges opératoires	9 796	12 173	19 934	21 422	42 765
Dont:					
• Frais de personnel	7 165	9 428	15 208	17 206	32 925
• Charges générales d'exploitation	2 631	2 745	4 726	4 216	9 840
6- Structure du Portefeuille	-	-	375 096	329 419	382 048
• Portefeuille- titres commercial	-	-	3 554	4 301	3 291
• Portefeuille- titres d'investissement	-	-	371 542	325 118	378 757
7- Encours des crédits (HORS DOTATION AUX PROVISIONS DE LA PERIODE)	-	-	2 165 109	1 863 602	2 015 731
8- Encours des dépôts	-	-	2 374 618	2 016 310	2 072 285
Dont:					
• Dépôts à vue	-	-	604 820	614 578	548 856
• Dépôts d'épargne	-	-	335 636	300 265	309 417
• Dépôts à terme	-	-	1 366 970	1 048 338	1 170 531
• Autres dépôts et dettes rattachées	-	-	67 192	53 129	43 481
9- Emprunt et Ressources Spéciales	-	-	305 021	270 176	280 692
10- Capitaux propres (1)	-	-	264 379	217 960	243 364

(1) Les capitaux propres sont publiés hors résultats de la période.

BASES ET METHODES COMPTABLES RETENUES

I- Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels

Les indicateurs trimestriels ont été établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30/12/1996 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables prévus par les normes sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

II- Méthodes comptables appliquées

II -1/ Règles de prise en compte des produits et charges en intérêts

Les produits et charges en intérêts sont pris en compte dans le résultat de façon à les rattacher à la période au cours de laquelle ils sont encourus.

II -2/ Provisions sur créances de la clientèle

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes prudentielles de division et de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par la circulaire n° 99-04, qui définit les classes de risque.

II -3/ Agios réservés

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat.

Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement dans les produits de la banque puis recensés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés.

II -4/ Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation dont la détention par Amen Bank répond à des considérations stratégiques, des fonds gérés par SICAR Amen et Cotif SICAR, des participations avec conventions de rétrocession, des obligations, des BTA, et des créances sur l'Etat tunisien en vertu de la loi 111/98 du 28/12/98.

II -5/ Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titres de placement comprend essentiellement les avoirs de la banque en bons du trésor assimilables ainsi que des actions cotées en bourse.

II -6/ Conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions des normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs ont été arrêtés en tenant compte des opérations et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire de la date d'arrêt, les résultats de change découlant de cette réévaluation sont pris en compte dans le résultat au 30 juin 2008.

LES FAITS SAILLANTS

1. Ouverture d'agence

Après l'ouverture de 6 agences en 2007, Amen Bank a poursuivi sa politique d'extension du réseau avec l'entrée en exploitation, au cours du premier semestre 2008 de 4 nouvelles agences :

- Menzel Temime
- Sidi Bou saïd
- Les Berges du Lac 2
- Enfidha

2. Démarrage de l'activité sur les options de change

A la faveur de la nouvelle circulaire n°2007/27 de la BCT, AMEN BANK a mis à la disposition de sa clientèle pour la première fois en Tunisie, un nouvel instrument de couverture contre le risque de change : les options de change.

Cet instrument qui étend la couverture jusqu'à 3 ans, confère à son détenteur, moyennant le paiement d'une prime négociable, le droit et non l'obligation d'exercer à l'échéance le cours convenu tout en lui permettant de renoncer à ce droit et de profiter d'une tendance favorable des cours.

Plus souple que le change à terme, il permet aux entreprises tunisiennes d'optimiser la couverture du risque de change en fixant le cours de couverture en fonction de leur propre profil de risque.

3. Lancement de nouveaux produits

- **Lancement du Virement Express par Sms** : Ce service, totalement sécurisé, permet au client abonné à Amen Sms de transférer à la personne de son choix, une somme d'argent pouvant atteindre 200 dinars. Le bénéficiaire n'est pas tenu de détenir un compte bancaire et peut retirer cet argent d'une manière quasi instantanée auprès des 97 agences d'AMEN BANK.

La commercialisation du « Virement Express Par SMS » est accompagnée par d'autres prestations qui viennent enrichir le produit Amen Sms.

- **Lancement du Service Western Union** : AMEN BANK a signé un contrat de représentation avec Western Union pour les services de transfert d'argent. Ce service sera rapidement déployé sur l'ensemble du réseau.

4. Nouvelles applications informatiques

- **Lancement de la solution Subcustody** : Amen Bank offre à sa clientèle internationale, composée d'investisseurs institutionnels, de banques et d'intermédiaires financiers, ses services de sous conservations de titres "Sub Custody" grâce à la solution BFI-MEGARA CUSTODY.

Grâce à cette solution, AMEN BANK assure, selon les standards internationaux, plusieurs fonctions liées aux titres émis sur les marchés réglementés de la place de Tunis.

- **Acquisition d'un nouveau noyau comptable** : AMEN BANK a lancé une consultation pour la mise en place d'un noyau comptable et de reporting qui doit s'intégrer avec le système d'information de la banque.

Le projet a pour objectif de moderniser le système de gestion comptable et de reporting et de permettre une adaptation aux dispositions des normes comptables internationales.

INDICATEURS D'ACTIVITETRIMESTRIELS**AVIS DES SOCIETES (suite)****ATTIJARI BANK**

Siège Social : 95, Avenue de la Liberté - 1002 Tunis -

Attijari Bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2008.

(Mt. en milliers de dinars)

	<u>du</u> <u>01/04/08</u> <u>au</u> <u>30/06/08</u>	<u>du</u> <u>01/04/07</u> <u>au</u> <u>30/06/07</u>	<u>au</u> <u>30/06/08</u>	<u>au</u> <u>30/06/07</u>	<u>au</u> <u>31/12/07</u>
1) PRODUITS D' EXPLOITATION BANCAIRE	54 064	45 405	100 321	83 951	181 005
Intérêts et revenus assimilés	35 930	31 302	67 675	58 461	124 353
Commissions (en produits)	9 549	9 082	17 626	15 873	32 816
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	8 220	4 484	13 824	9 031	22 013
Revenus du portefeuille d'investissement	365	537	1 195	586	1 823
2) CHARGES D' EXPLOITATION BANCAIRE	20 225	18 195	40 593	37 258	76 221
Intérêts encourus et charges assimilées	19 809	18 195	39 790	37 258	75 225
Commissions encourues	372	0	741	0	996
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières	44	0	62	0	0
3) PRODUIT NET BANCAIRE	33 839	27 210	59 727	46 693	104 784
4) AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	2	684	135	806	1 348
5) CHARGES OPERATOIRES DONT :	17 626	14 675	32 727	27 513	59 225
Frais de personnel	11 756	10 576	22 659	20 223	39 316
Charges générales d'exploitation	5 869	4 099	10 068	7 290	19 909
6) STRUCTURE DU PORTEFEUILLE			326 210	303 953	339 930
Portefeuille Titres Commercial			267 155	256 110	291 523
Portefeuille Titres d'Investissement			59 055	47 843	48 407
7) ENCOURS DES CREDITS A LA CLIENTELE			1 813	1 593	1 700
			037	647	409
8) ENCOURS DE DEPOTS DONT :			2 267	1 755	1 941
			177	067	636
Dépôts à vue			658 966	510 637	554 397
Comptes d'épargne			707 236	612 132	673 949
9) EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES			112 781	116 243	115 465
10) CAPITAUX PROPRES *			89 380	102 303	91 021

* Les capitaux propres sont présentés sans les résultats de la période au premier semestre 2008 et 2007. Ils sont présentés après affectation des résultats au 31/12/2007.

COMMENTAIRES / INDICATEURS 2008 TRIMESTRE 2

I/ BASES RETENUES POUR LEUR ELABORATION

Les indicateurs trimestriels de la banque arrêtés aux 30 juin 2008 sont établis conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, notamment les normes comptables sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Classification et évaluation des titres

Les titres de participation souscrits par la banque sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

Les titres cotés en bourse sont évalués à leurs cours boursier, les titres non cotés sont évalués à la valeur mathématique déterminée sur la base des derniers états financiers disponibles. Les moins values dégagées par rapport aux coûts d'acquisition sont provisionnés.

Les titres de transaction figurent sous la rubrique portefeuille titre commercial et les titres de placement sous la rubrique portefeuille titre d'investissement.

Créances immobilisées, douteuses ou litigieuses

Sont inscrites sous cette rubrique les créances impayées et contentieuses ainsi que les découverts gelés après les avoirs maintenus dans leurs comptes d'origine pendant une période d'observation.

Créances et dettes rattachées

Les intérêts à payer et à recevoir arrêtés sont rattachés à leurs comptes de créances ou de dettes correspondants.

Les intérêts à échoir sont déduits directement des postes d'actif correspondant.

Les intérêts impayés, initialement comptabilisés en produits et se rapportant aux clients classés (2,3 et 4) sont remis exhaustivement au compte agios réservés conformément à l'article 10 de la circulaire BCT n°93-08.

Règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2008. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 30 juin 2008 sont déduits du résultat.

Règle de prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2008. Les charges courus et non échus sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 30 juin 2008 sont rajoutées au résultat.

II/ LES FAITS MARQUANTS

L'activité d'ATTIJARI BANK au cours du premier semestre 2008 s'est caractérisée, par rapport à la même période de l'exercice 2007 par :

- Une augmentation des dépôts de la clientèle de 512,1 Millions de Dinars ou 29,2 % en particulier des dépôts à vue + 148 MD (29%) et de l'épargne + 95 MD (15,5%).
- Une évolution des crédits à la clientèle de 219,4 Millions de Dinars ou 13,8 %.
- Un accroissement du chiffre d'affaires de 16.4 Millions de Dinars ou 19,5% . Cette évolution provient des intérêts et revenus assimilés + 15,8 %, des commissions + 11 % et des gains sur portefeuille titres + 56 ,2 %.
- Une maîtrise des charges d'exploitation bancaires qui ont évolué de 3,3 Millions de Dinars ou 8,9 %.
- Une progression du Produit Net Bancaire de 13 Millions de Dinars ou 27,9 % pour se situer à 59,7 MD.

ASSEMBLEES GENERALES

AVIS DES SOCIETES (suite)

**LES ATELIERS MECANIKES DU SAHEL
- AMS -**

Siège social : Place Ibn Khaldoun BP 63 - 4018 SOUSSE -

La Société Les Ateliers Mécaniques du Sahel «AMS» porte à la connaissance de ses actionnaires que ses Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire se tiendront le **mercredi 30 juillet 2008**, au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

*** En Assemblée Générale Ordinaire, à 10h00 :**

- Examen du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2007 ;
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2007 ;
- Approbation des états financiers de l'exercice 2007 ;
- Affectation des résultats de l'exercice 2007 ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Approbation des conventions réglementées ;
- Application des dispositions des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

*** En Assemblée Générale Extraordinaire, à 11h00 :**

- Augmentation du capital en numéraire ;
- Amendement des statuts de la société ;
- Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

2008 - AS - 670

— *** —

**SOCIETE TUNISIENNE D'INDUSTRIE AUTOMOBILE
- STIA -**

Siège Social : ZI Sidi Abdelhamid - 4003 Sousse -

La Société Tunisienne d'Industrie Automobile - STIA - porte à la connaissance de ses actionnaires que son assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **lundi 28 juillet 2008 à 11H**, aux bureaux de la société, sis 19, rue de Turquie à Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2007 ;
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2007 ;
- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2007 ;
- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2007 ;
- Affectation des résultats de l'exercice 2007 ;
- Renouvellement du mandat d'administrateurs ;
- Questions diverses.

2008 - AS - 668

— *** —

**SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES
ET DE REASSURANCES
- STAR -**

Siège social : Square Avenue de Paris - 1025 Tunis -

La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances -STAR- porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **samedi 26 juillet 2008 à 10H**, au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un deuxième commissaire aux comptes pour un mandat de trois ans (2008,2009 et 2010) ;
- Renouvellement des mandats des administrateurs ;
- Maintien du montant de l'indemnité des jetons de présence.

2008 - AS - 666

ASSEMBLEES GENERALES

AVIS DES SOCIETES (suite)

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR-

Siège social : Boulevard du 7 Novembre 1987 - 2035 TUNIS -

La Société Tunisienne de l'Air - TUNISAIR - porte à la connaissance de ses actionnaires que ses Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire se tiendront le **mercredi 30 juillet 2008**, à l'hôtel SHERATON Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

*** En Assemblée Générale Ordinaire, à 10h00 :**

- 1- Lecture du Rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2007 ;
- 2- Lecture des Rapports du Commissaire aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés au titre de l'année 2007 ;
- 3- Approbation des états financiers individuels et consolidés au titre de l'année 2007 ;
- 4- Quitus aux Administrateurs ;
- 5- Affectation des résultats au titre de l'année 2007 ;
- 6- Cooptation d'Administrateur ;

*** En Assemblée Générale Extraordinaire, à 11h00 :**

- 1- Augmentation du capital de la société ;
- 2- Modification de l'article 6 du statut de la société.

2008 - AS - 680

AVIS

COURBE DES TAUX DU 18 JUILLET 2008

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	5,262%		
TN0008002248	BTCT 52 semaines 29/07/2008		5,267%	
TN0008002255	BTCT 52 semaines 09/09/2008		5,286%	
TN0008002263	BTCT 52 semaines 07/10/2008		5,299%	
TN0008002271	BTCT 52 semaines 02/12/2008		5,324%	
TN0008002297	BTCT 52 semaines 10/02/2009		5,356%	
TN0008000028	BTA 10 ans " 6,5% 10 Mars 2009 "		5,369%	1 006,585
TN0008000044	BTA 10 ans " 6,75% 12 Avril 2010 "		5,551%	1 018,959
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		5,873%	1 003,545
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"	6,136%		997,968
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		6,218%	1 059,779
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		6,256%	1 096,753
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		6,350%	1 033,149
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		6,620%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"	6,740%		1 000,356
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	7,100%		982,034

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

DESIGNATION DES OPCVM	GESTIONNAIRE	DATE DE DETACHEMENT DU DERNIER DIVIDENDE	VALEUR		PLUS OU MOINS VALUE	
			LIQUIDATIVE du 17/07/2008	LIQUIDATIVE du 18/07/2008	DEPUIS LE 31/12/2007 EN DINARS	EN %
SICAV OBLIGATAIRES						
TUNISIE SICAV	Tunisie Valeurs	*S.C	123,487	123,499	2,456	2,03%
SICAV RENDEMENT	SBT	31/03/2008	101,786	101,796	*** 2,122	2,05%
ALYSSA SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	100,494	100,504	*** 2,072	2,02%
AMEN PREMIERE SICAV	Amen Invest	25/03/2008	102,999	103,009	*** 2,291	2,19%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA Capitaux	14/04/2008	102,438	102,451	*** 2,557	2,44%
SICAV TRESOR	BIAT Asset Management	15/04/2008	102,735	102,748	*** 2,596	2,48%
SICAV L'EPARGNANT	STB Manager	26/05/2008	101,292	101,304	*** 2,342	2,27%
SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB BH	28/04/2008	101,152	101,164	*** 2,305	2,23%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/04/2008	104,221	104,233	*** 2,334	2,20%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	27/05/2008	102,995	103,007	*** 2,420	2,31%
SANADETT SICAV	AFC	05/05/2008	105,904	105,915	*** 2,498	2,31%
SUD OBLIGATAIRE SICAV	Sud Invest	05/05/2008	101,956	101,968	*** 2,436	2,34%
GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	12/05/2008	101,423	101,434	*** 2,372	2,28%
MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	30/05/2008	104,146	104,156	*** 2,351	2,21%
CAP OBLIGATAIRE SICAV	COFIB Capital Finances	02/06/2008	102,530	102,541	*** 2,391	2,29%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	02/04/2008	104,087	104,099	*** 2,436	2,30%
SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS Gestion	27/05/2008	104,300	104,311	*** 2,329	2,19%
SICAV ENTREPRISE	Tunisie Valeurs	23/05/2008	102,406	102,416	*** 2,192	2,11%
AMEN TRESOR SICAV	Amen Invest	18/03/2008	103,354	103,366	*** 2,428	2,31%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	FPG	15/04/2008	102,460	102,472	*** 2,465	2,29%
TUNISO EMIRATIE SICAV	Auto Gérée	19/05/2008	100,861	100,874	*** 2,681	2,57%
FINA O SICAV	FINACORP	-	101,817	101,828	1,828	1,83%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART Asset Management	-	102,011	102,018	2,018	2,02%
FCP OBLIGATAIRES						
FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	*S.C	** 1,122	1,123	0,021	1,91%
FCP SALAMETT CAP	AFC	*S.C	10,627	10,628	0,229	2,20%
FCP SALAMETT PLUS	AFC	15/05/2008	10,220	10,221	*** 0,225	2,16%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	-	101,247	101,257	1,257	1,26%
SICAV MIXTES						
SICAV PLUS	Tunisie Valeurs	*S.C	40,717	40,721	0,859	2,15%
SICAV AMEN	Amen Invest	*S.C	29,629	29,633	0,700	2,42%
SICAV BNA	BNA Capitaux	14/04/2008	78,267	78,403	*** 5,210	7,05%
SUD VALEURS SICAV	Sud Invest	30/05/2008	97,400	98,219	*** 15,171	17,93%
SICAV PLACEMENTS	Sud Invest	30/05/2008	991,330	997,805	*** 144,189	16,57%
SICAV L'INVESTISSEUR	STB Manager	21/05/2008	70,692	70,896	*** 8,142	12,61%
SICAV PROSPERITY	BIAT Asset Management	15/04/2008	101,356	101,375	*** 2,858	2,78%
ARABIA SICAV	AFC	05/05/2008	61,218	61,279	*** 6,521	11,62%
SICAV BH PLACEMENT	SIFIB BH	02/05/2008	45,636	45,822	*** 0,007	0,01%
SICAV AVENIR	STB Manager	19/05/2008	53,626	53,771	*** 6,716	13,85%
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	95,022	95,077	*** 3,985	4,25%
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	96,193	96,286	*** 8,900	9,99%
SICAV SECURITY	COFIB Capital Finances	02/06/2008	13,070	13,080	*** 0,751	5,91%
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	76,757	76,983	*** 9,748	14,37%
SICAV CROISSANCE	SBT	31/03/2008	186,377	186,472	*** 21,085	12,47%
SICAV OPPORTUNITY	BIAT Asset Management	15/04/2008	112,901	112,919	*** 3,359	2,95%
STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART Asset Management	23/05/2008	1 417,892	1 421,354	*** 225,810	18,56%
FCP MIXTES						
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS Gestion	-	** 1 643,019	1 653,253	188,098	12,84%
MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	19/05/2008	** 141,846	140,001	*** 9,856	7,44%
MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	19/05/2008	** 135,838	134,936	*** 9,287	7,19%
MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	19/05/2008	** 121,094	120,725	*** 7,114	6,00%
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	*S.C	** 1,591	1,584	0,188	13,47%
FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	*S.C	** 1,389	1,385	0,090	6,95%
MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	19/05/2008	** 8 977,664	8 722,390	*** -20,168	-0,23%
FCP IRADETT 20	AFC	15/05/2008	11,056	11,079	*** 0,820	7,74%
FCP IRADETT 50	AFC	15/05/2008	11,987	12,027	*** 1,609	15,07%
FCP IRADETT 100	AFC	15/05/2008	13,589	13,622	*** 2,899	26,64%
FCP IRADETT CEA	AFC	15/05/2008	12,648	12,678	*** 2,445	23,19%
FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT Asset Management	15/04/2008	** 104,122	102,956	*** 5,369	5,35%
FCP BNAC PROGRES	BNA Capitaux	-	** 108,881	108,164	7,434	7,38%
FCP BNAC CONFIANCE	BNA Capitaux	-	** 107,691	107,045	6,164	6,11%
FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	-	13,785	13,822	3,247	30,70%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	Alliance Asset Management	-	** 1 050,651	1 048,098	29,077	2,85%
FCP VALEURS SERENITE 2013	Tunisie Valeurs	*S.C	** 5 429,402	5 393,116	393,116	7,86%
AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	-	** 103,411	102,684	2,684	2,68%
AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	-	** 102,450	100,860	0,860	0,86%
FCP FINA 60	FINACORP	*S.C	** 1 040,629	1 042,002	42,002	4,20%
FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	*S.C	104,206	104,284	4,284	4,28%
FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	*S.C	495,298	495,057	-4,943	-0,99%

* S.C. :SICAV de type Capitalisation ** V.L. Calculée hebdomadairement *** Plus ou moins value ajustée en fonction des dividendes distribués

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF :
Mr. Mohamed Ridha CHALGHOUM

IMPRIMERIE

**du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

**SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR
- TUNISAIR -**

Siège social : Boulevard du 7 novembre 1987 - 2035 Tunis -

La Société Tunisienne de l'Air -Tunisair - publiée, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2007 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 30 juillet 2008. Ces états sont accompagnés du rapport général des commissaires aux comptes Mr Abderrazek Souei (International Management & Auditing Company) et Mme Raja Ismaïl (Audit Management & Tax Advising).

(En Dinars Tunisien)	Notes	2007	2006 (retraité)	2006
Goodwill		-	-	-
Autres immobilisations incorporelles		2 214 178	960 075	960 075
Immobilisations corporelles		491 454 597	393 080 910	362 421 803
Titres mis en équivalence	1	11 075 072	9 657 874	9 657 874
Autres immobilisations financières		139 789 470	66 501 147	66 501 147
ACTIFS IMMOBILISES		644 533 317	470 200 006	439 540 899
AUTRES ACTIFS NON COURANTS	2	43 286 553	59 321 864	57 199 388
ACTIFS NON COURANTS		687 819 870	529 521 870	496 740 287
Stock		66 326 819	65 067 884	65 067 884
Clients et comptes rattachés		55 039 511	83 849 953	42 740 246
Autres actifs courants		113 224 164	103 512 773	100 451 758
Placements et autres actifs financiers		43 023 499	63 678 183	63 678 183
Liquidités et équivalents de liquidités		340 741 775	364 895 780	364 895 780
ACTIFS COURANTS		618 355 768	681 004 573	636 833 851
TOTAL BILAN		1 306 175 638	1 210 526 443	1 133 574 138
CAPITAUX PROPRES DU GROUPE		471 401 736	496 376 757	331 661 476
Capital de la société mère		81 124 450	81 124 450	81 124 450
Réserves consolidées	3	253 776 289	316 713 230	297 772 915
Résultats reportés consolidés	4	71 746 160	37 274 206	-99 252 971
Résultat consolidé, part du groupe	5	64 754 837	61 264 871	52 017 082
INTERETS MINORITAIRES (IM)	6	3 742 734	9 733 262	9 103 712
Part des IM dans les capitaux propres des filiales		3 995 897	8 736 018	8 371 113
Part des IM dans les résultats des filiales		-253 163	997 244	732 599
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		475 144 470	506 110 019	340 765 188
PASSIF NON COURANTS		383 895 501	343 847 443	456 766 650
Emprunts		343 199 892	319 058 292	319 058 292
Provisions	7	28 475 005	16 243 722	129 030 244
Autres passifs non courants		12 220 604	8 545 429	8 678 114
PASSIFS COURANTS		447 135 667	360 568 981	336 042 298
Fournisseurs et comptes rattachés		103 170 176	94 781 903	94 781 903
Autres passifs courants		265 785 098	187 158 634	162 631 951
Autres passifs financiers		78 180 393	78 628 444	78 628 444

(Du 1er janvier au 31 décembre 2007)

(En Dinars Tunisien)	Notes	2007	2006 (retraité)	2006
Revenus	8	999 993 019	987 721 808	987 721 808
Autres produits exploitation		49 433 911	53 898 962	53 898 962
PRODUITS D'EXPLOITATION		1 049 426 930	1 041 620 770	1 041 620 770
Achats consommés		-290 812 095	-285 573 270	-275 380 958
Charges de personnel		-143 270 839	-127 585 537	-127 585 537
Redevances aéronautiques		-237 880 097	-237 730 229	-241 550 772
Dotations aux amortissements et aux provisions		-100 822 070	-120 596 269	-114 344 874
Autres charges d'exploitation		-200 230 236	-203 917 955	-223 556 650
CHARGES D'EXPLOITATION		-973 015 337	-975 403 260	-982 418 792
RESULTAT D'EXPLOITATION DES SOCIETES INTEGREES		76 411 593	66 217 510	59 201 978
Charges financières		-28 757 163	-24 832 390	-24 832 390
Produits financiers		31 209 865	26 408 760	26 408 760
Autres gains (pertes) ordinaires		-2 564 602	6 919 024	6 919 024
RESULTATS DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPÔTS		76 299 693	74 712 904	67 697 372
Impôts sur le résultat	9	-13 197 735	-13 472 057	-15 968 960
RESULTAT DES SOCIETES INTEGREES		63 101 958	61 240 847	51 728 413
Dotations aux amortissements du Goodwill		-	-	-
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	10	1 399 716	1 021 268	1 021 268
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		64 501 674	62 262 115	52 749 681
Intérêts minoritaires		253 163	-997 244	-732 599
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		64 754 837	61 264 871	52 017 082

(Du 1er janvier au 31 décembre 2007)

	31/12/2007	31/12/2006
(En Dinars Tunisien)		
Résultat net des sociétés Intégrées	63 101 958	51 728 413
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie		
Dotations aux amortissements et aux provisions	100 822 070	114 344 874
Impôts différés	1 008 493	3 731 800
Plus value de cession	-723 320	-97 177
Autres éléments transférés dans le processus d'investissement	-3 566 340	-21 495 316
Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie	14 560 149	-4 862 741
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	175 203 010	143 349 853
(-) Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-50 068 604	-37 179 646
Flux de trésorerie net généré par l'exploitation	125 134 406	106 170 207
Acquisitions d'immobilisations	-192 065 358	-15 787 220
Cessions d'immobilisations	59 559 028	14 435 898
Intérêts et Dividendes reçus	16 622 435	19 382 878
Incidences des variations du périmètre	-	-
Flux de trésorerie net lié à l'investissement	-115 883 895	18 031 556
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-3 823 321	-
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-550 254	-364 310
Augmentation du capital en numéraire	-	1 525 310
Emprunts nouveaux	48 133 428	-
Remboursement d'emprunts	-76 864 433	-79 837 885
Flux de trésorerie net lié au financement	-33 104 580	-78 676 885
Incidence des variations de cours de change sur les liquidités	-299 936	5 064 901
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	-24 154 005	50 589 779
Trésorerie nette d'ouverture	364 895 780	314 306 001
Trésorerie nette de clôture	340 741 775	364 895 780

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**REFERENTIEL COMPTABLE**

Les états financiers consolidés (EFC) ont été établis conformément aux normes comptables tunisiennes régissant la consolidation (NCT 35 à NCT 39) et selon la norme IAS 12 en ce qui concerne la comptabilisation des impôts différés.

Les chiffres sont exprimés en Dinars.

CHOIX DES METHODES DE CONSOLIDATION

Le groupe TUNISAIR devait, pour la définition des méthodes de consolidation, effectuer des choix :

- ✎ Ainsi pour AMADEUS SA : le contrôle par TUNISAIR qui détient 70% du pourcentage d'intérêt était atténué par la détention de l'actionnaire AMADEUS international de la substance du pouvoir en ce sens que le cœur du métier (savoir-faire) est entre ses mains. Nous avons opté, néanmoins, pour le critère des droits de vote du fait qu'il est plus conforme à l'esprit de la loi du 06/12/2001 sur les groupes de sociétés, le critère du pouvoir économique relevant plus des référentiels internationaux, dégagés des contingences juridiques.
- ✎ Pour TUNISIE CATERING : celle ci est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence ; Celle-ci était en concurrence avec la méthode de l'intégration globale car le pourcentage des droits de vote détenu (45%) pouvait, selon la présomption prévue par la loi du 06/12/2001, être considéré comme constituant un contrôle et ouvrir la voie à la consolidation globale. Toutefois, des accords internes entre les actionnaires prévoient que la gestion effective devrait

toujours revenir à KOMPASS international, actionnaire à hauteur de 34%, ce critère expressément prévu par les textes tunisiens, a été retenu par le groupe pour le choix de la méthode de consolidation.

- ✘ Pour toutes les autres sociétés du périmètre, il n'y avait aucune ambiguïté sur le choix du critère d'analyse du contrôle. La définition des méthodes de consolidation a été effectuée sur la base du pourcentage des droits de vote détenus.

En dehors des options liées aux méthodes de consolidation (intégration globale versus mise en équivalence), le groupe TUNISAIR a dû effectuer des choix de méthodes comptables sur les points suivants :

- ✘ Le groupe a éliminé les résultats internes réalisés avec les sociétés mises en équivalence conformément aux normes internationales IAS, cette solution n'étant expressément prévue par les normes tunisiennes que pour les sociétés intégrées globalement.
- ✘ L'homogénéisation des états financiers individuels des différentes sociétés du périmètre a été faite dans une optique plus économique que juridique et comptable.

- ✘ Les impôts différés comptabilisés ont concerné les déficits fiscaux reportables et les écritures de consolidation.

Afin de respecter le mode de présentation préconisé par la norme IAS12, les impôts différés sont désormais défalqués par société et présentés dans leur intégralité parmi les actifs ou passifs non courants.

PRINCIPALES CONVENTIONS, METHODES ET PROCEDURES COMPTABLES ADOPTEES

- Les conventions comptables de base énoncées par le cadre conceptuel tunisien ont été respectées pour l'établissement des états financiers consolidés. Il en est principalement des conventions suivantes :
 - ✓ Les états financiers consolidés sont évalués au coût historique.
 - ✓ Le principe de la prééminence de l'économie sur le droit (et de la substance sur la forme) a été largement observé. Le retraitement des états financiers individuels a été effectué selon cette logique.
 - ✓ Le principe de comparabilité : Les états financiers de 2007 et de 2006 ont été établis selon les mêmes méthodes.
- Les comptabilisations effectuées dans les états financiers individuels pour des raisons purement fiscales ont été éliminées.
- Les impôts différés ont été traités partiellement. En effet, seuls les impôts différés induits par les déficits reportés et par les écritures de consolidation ont été comptabilisés et présentés selon les prescriptions de la norme IAS12.
- Aucun Goodwill n'a été enregistré car toutes les prises de participations ont été effectuées à la constitution des différentes sociétés. Pour la SCI ESSAFA, le coût d'acquisition des titres correspond à la juste valeur de la participation.
- Les opérations internes entre la société mère et les différentes sociétés du périmètre ont été éliminées, en totalité (pour les sociétés intégrées globalement) ou partiellement (pour les sociétés mises en équivalence). Il ne s'agit pas seulement des prestations internes (achats, ventes) mais aussi des provisions internes constituées sur les titres de participations et les cessions internes d'actifs.

DATE DE CLOTURE

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque exercice.

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les sociétés dépendantes du groupe ont été admises dans le périmètre de consolidation en application des critères préconisés par le Code des sociétés commerciales et les normes comptables tunisiennes et internationales. Ces critères sont fondés sur le pourcentage des droits de vote ou, pour TUNISIE CATERING, sur le pouvoir effectif en vertu d'accords entre actionnaires, la présomption de contrôle prévue par la loi dans le cas d'un contrôle à hauteur de 40% n'ayant pas trouvé à s'appliquer.

SOCIETES DU PERIMETRE

	Sociétés	Activité	Droits de vote
Sociétés intégrées globalement	- TUNISAIR HANDLING	Prestations de services pour les compagnies Aériennes.	100%
	-TUNISAIR TECHNICS	Entretien et réparation des avions et des équipements avioniques	100%
	- SCI ESSAFA	Immobilier	99,90%
	- SEVENAIR	Transport aérien	83,37%
	- AMADEUS	Prestations informatiques	70%
	- MAURITANIA AIRWAYS	Transport aérien international et domestique	51%
Sociétés mises en équivalence	- TUNISIE CATERING	Catering	45%
	- ATCT	Formation Aéronautique	34%

NOTES RELATIVES AUX POSTES DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

NOTE PRELIMINAIRE

Les chiffres consolidés n'étant pas significativement différents de ceux de la société mère, nous renvoyons les lecteurs aux notes relatives aux états financiers individuels de cette dernière. Nous nous limitons ci-après à fournir des détails et explications sur les seuls postes spécifiques à la consolidation ou ceux affectés de manière relativement importante par cette dernière.

NOTE 1 : TITRES MIS EN EQUIVALENCE (T.M.E)

	2007	2006
- Titres TUNISIE CATERING	8 228 928	7 011 717
- Titres ATCT	2 846 144	2 646 157
Total	11 075 072	9 657 874

Les titres mis en équivalence sont évalués pour la quote-part de la société mère dans les capitaux propres de la société détenue, y compris le résultat de l'exercice.

NOTE 2 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS

	2007	2006 retraité	2006
Impôt différé Actif (a)	8 749 157	26 481 258	24 358 782
Autres actifs non courants	34 537 396	32 840 606	32 840 606
Total	43 286 553	59 321 864	57 199 388

(a) L'impôt différé actif correspond aux économies fiscales futures liées aux décalages temporels entre les résultats comptables et fiscaux. Ces économies sont analysées comme suit :

	2007	2006 retraité	2006
Economies sur déficits reportables	-	9 645 320	9 645 320
Impôt différé Tunisair	8 607 968	16 451 790	12 877 225
Impôt différé Sevenair	141 189	384 148	1 836 237
Total	8 749 157	26 481 258	24 358 782

Les économies fiscales différées sont affectées aux capitaux propres lorsqu'elles concernent les années antérieures ou incluses dans le résultat lorsqu'elles sont relatives à l'exercice.

NOTE 3 : RESERVES CONSOLIDEES

	2007	2006 retraité	2006
Réserves de la société mère	280 950 490	339 969 109	339 969 109
Réserves générées par la consolidation (b)	-27 174 201	-23 255 879	- 42 196 194
Total	253 776 289	316 713 230	297 772 915

Les réserves consolidées correspondent d'une part aux économies nettes d'impositions différées lorsque les différences fiscales temporelles concernent les exercices antérieurs et d'autre part aux différentes éliminations internes ou d'homogénéisation des comptes individuels et des écarts induits par l'élimination des titres des filiales.

(b)	2007	2006 retraité	2006
Réserves consolidées provenant des impôts différés	7 393 659	24 629 946	24 743 561
Autres réserves consolidées	-34 567 860	-47 885 825	- 66 939 755
Total	-27 174 201	-23 255 879	- 42 196 194

NOTE 4 : RESULTATS REPORTES CONSOLIDES

Les résultats reportés consolidés correspondent à ceux de la société mère du fait :

- ✓ que les résultats reportés des sociétés intégrées globalement ont été répartis avec les autres capitaux propres de ces entités lors de leur consolidation;
- ✓ et que ceux des sociétés mises en équivalence ont été pris en compte lors de l'évaluation des titres au bilan consolidé sans qu'ils ne soient transférés dans ce dernier.

NOTE 5 : RESULTAT CONSOLIDE, PART DU GROUPE.

	2007	2006 retraité	2006
TUNISAIR	31 965 618	24 440 967	6 459 861
TUNISAIR HANDLING	25 893 620	26 580 059	26 447 373
TUNISAIR TECHNICS	3 703 507	3 636 495	13 751 222
AMADEUS	2 518 656	2 161 537	2 161 537
SEVENAIR	708 683	261 729	-986 995
MAURITANIA AIRWAYS	-1534 260	-	-
ESSAFA	99 297	3 162 816	3 162 816
TUNISIE CATERING	1 205 412	946 176	946 176
ATCT	194 304	75 092	75 092
Total	64 754 837	61 264 871	52 017 082

Le résultat consolidé revenant au groupe correspond au résultat net des sociétés intégrées globalement (mère et filiales) après déduction de la part du résultat revenant aux actionnaires minoritaires dans les filiales et après prise en compte de la quote-part du groupe dans les résultats des sociétés mises en équivalence, le tout après les éliminations internes opérées et prise en compte des impôts différés rattachables à l'exercice.

NOTE 6 : INTERETS MINORITAIRES

	2007		2006 (retraité)		2006	
	PART DANS LES CAPITAUX PROPRES	PART DANS LES RESULTATS	PART DANS LES CAPITAUX PROPRES	PART DANS LES RESULTATS	PART DANS LES CAPITAUX PROPRES	PART DANS LES RESULTATS
En DT						
AMADEUS	261 000	1 079 424	240 000	926 373	240 000	926 373
ESSAFA	7 768	99	4 942	3 166	4 942	3 166

SEVENAIR	2 133 907	141 407	2 182 940	67 705	1 818 035	- 196 940
MAURITANIA	1 593 223	- 1 474 093	6 308 136	-	6 308 136	-
S/TOTAL	3 995 897	-253 163	8 736 018	997 244	8 371 113	732 599
TOTAL	3 742 734		9 733 262		9 103 712	

✓ Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres correspondent à la part des actionnaires autres que TUNISAIR SA dans la situation nette des filiales après les différentes éliminations et homogénéisations.

✓ La part des minoritaires dans le résultat correspond aux intérêts des actionnaires autres que TUNISAIR SA dans les résultats des filiales (sociétés intégrées), après éliminations internes et au prorata du pourcentage d'intérêt détenu par les minoritaires.

NOTE 7 : PROVISIONS

	2007	2006 retraités	2006
TUNISAIR	18 097 424	2 658 328	114 825 794
TUNISAIR HANDLING	122 808	-	-
AMADEUS	9 635 876	8 128 771	8 128 771
SEVENAIR	554 763	5 456 623	6 075 679
MAURITANIA AIRWAYS	64 134	-	-
Total	28 475 005	16 243 722	129 030 244

NOTE 8 : REVENUS

Les revenus de l'exercice s'analysent comme suit :

	2007	2006
Revenus de la mère	908 291 224	898 262 726
Revenus des filiales	91 701 795	89 459 082
Total	999 993 019	987 721 808

NOTE 9 : IMPOT SUR LE RESULTAT

Les impôts sur le résultat se détaillent comme suit :

	2007	2006 retraités	2006
Impôt différé (économies)	- 1 008 493	- 1 234 897	- 3 731 800
Impôt exigible	- 12 189 242	- 12 237 160	- 12 237 160
Total	- 13 197 735	- 13 472 057	-15 968 960

L'impôt différé actif enregistré dans le compte de résultat consolidé correspond aux économies fiscales liées aux déficits fiscaux (amortissements différés), ainsi que les impôts induits par les retraitements de consolidation.

NOTE 10 : QUOTE-PART DANS LES RESULTATS DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE.

Les parts des minoritaires dans les résultats des sociétés mises en équivalence se détaillent comme suit :

	2007	2006
- ATCT	194 304	75 092
- TUNISIE CATERING	1 205 412	946 176
Total	1 399 716	1 021 268

NOTE 11 : AUTRES ELEMENTS TRANSFERES DANS LE PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

Ce poste d'ajustement correspond aux intérêts et dividendes reçus des sociétés non consolidées, comptabilisés dans l'état de résultat de l'exercice et dont l'équivalent liquide a été transporté dans le processus d'investissement, la société ayant choisi de les rattacher à ce dernier processus financier.

Cet ajustement est destiné à éviter de compter les mêmes flux deux fois, dans deux processus différents. Ce traitement est en tout point similaire à celui réservé aux plus values de cession.

NOTE 12 : TRESORERIE NETTE

La trésorerie nette du groupe correspond aux liquidités détenues en fin d'exercice par toutes les sociétés intégrées. Ces liquidités comprennent les avoirs bancaires et les espèces disponibles nets des découverts bancaires, augmentées des placements très liquides assimilables à des disponibilités.



International Management
& Auditing Company

08 rue 8030 Cité Jardins Belvédère
Tunis 1002
Tél.: (216) 71 84 51 31
Fax.: (216) 71 89 40 25
E-mail : imac.audit@planet.tn
Site web : www.imacaudit.com



AMTA Raja Ismail

Audit, Management & Tax Advising

52 Avenue Charles Nicolle
Mutuelleville – Tunis 1002
Tél.: (216) 71 79 79 11
Fax.: (216) 71 84 75 28
E-mail : amta.consult@planet.tn

Tunis, le 11 juillet 2008

**A MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE
TUNISIENNE DE L'AIR « TUNISAIR-S.A »**

RAPPORT GENERAL

En vertu de l'article 471 du Code des Sociétés Commerciales et en exécution de la mission d'audit des états financiers consolidés du groupe « TUNISAIR » qui nous a été confiée par votre Société, nous vous présentons notre rapport général relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007 sur :

- L'audit des états financiers consolidés du groupe « TUNISAIR », tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant ressortir un total net des actifs de **1 306 175 KDT** et un bénéfice de l'exercice s'élevant à **64 755 KDT** ;
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

1. Responsabilité des Organes de Direction et d'Administration dans l'établissement et la présentation des états financiers consolidés

Les Organes de Direction et d'Administration de votre Société sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables tunisiennes et internationales. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion indépendante sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit qui requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans la Société relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir les procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les comptes consolidés

Sur la base de notre audit, les états financiers consolidés ci-joints annexés appellent de notre part, les réserves suivantes :

3.1 Les redevances aéroportuaires collectées par « TUNISAIR-S.A » auprès des passagers sont comptabilisées parmi les revenus. Celles facturées par les entreprises aéroportuaires et supportées par « TUNISAIR-S.A » sont constatées en charges.

Ce traitement comptable crée des distorsions entre les charges et les produits et affecte indûment la situation nette et les passifs consolidés.

3.2.1 Les immobilisations, autres que les réacteurs, figurant à l'actif de la société « TUNISAIR TECHNICS » pour un total net de **8 822 KDT** n'ont pas fait l'objet d'un inventaire physique, conformément aux dispositions légales et réglementaires.

La régularisation de cette situation pourrait avoir un impact sur le résultat consolidé du groupe et sur sa situation nette consolidée au 31 Décembre 2007.

3.2.2 Les pièces de rechange révisables de type « ATR », « BOEING » et « CRJ » figurant à l'actif de la société « SEVENAIR » pour un montant de **10 252 KDT** sont en cours de rapprochement avec les résultats de l'inventaire physique effectué au 31 décembre 2007.

Les résultats de ce rapprochement pourraient avoir un impact sur le résultat consolidé du groupe et sur sa situation nette consolidée au 31 Décembre 2007.

3.3 Les fichiers informatiques de base n'ayant pas été corrigés en fonction des valeurs d'apport retenues, les stocks de la société « TUNISAIR TECHNICS » sont évalués, approximativement, pour tenir compte de l'incidence des valeurs d'apport des stocks à la date de constitution de la société.

3.4 Les ventes réalisées sur le marché local par la société « TUNISIE CATERING » depuis l'exercice 2002 ont dépassé les quotas de 20% et 30% prévus par l'article 16 du code d'incitations aux investissements. De ce fait, la société peut être déchuée de la qualité de société totalement exportatrice et serait donc tenue du paiement des divers impôts, taxes et pénalités fiscales.

De plus, les ventes sur le marché local n'ont pas été soumises aux impôts, droits et taxes conformément à la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, le régime fiscal de la société « TUNISAIR TECHNICS » n'est pas définitivement arrêté, ce qui fait courir au groupe des risques non provisionnés qui pourraient se répercuter d'une manière significative sur les capitaux propres du groupe.

A notre avis, et sous réserve des points ci-dessus explicités, les états financiers consolidés mentionnés plus haut sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière du groupe « TUNISAIR » au 31 décembre 2007, des résultats de ses opérations et des flux de sa trésorerie pour l'exercice clos à cette date en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

4. Note en post opinion

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée et outre les observations soulevées au niveau du rapport général de la société mère, il ya lieu d'attirer votre attention sur le fait que la société « TUNISAIR HANDLING » est actuellement sous contrôle fiscal approfondi portant sur les exercices 2004, 2005 et 2006. Lors des discussions du Conseil d'Administration du 8 Mai 2008, les membres du conseil ont sursis à la constatation du risque fiscal au niveau de l'arrêté des comptes de l'exercice 2007, en attendant les résultats de la prise de position définitive de l'administration sur le régime fiscal à appliquer à la société en matière de TVA.

5. Vérifications et informations spécifiques

Outre les informations spécifiques mentionnées au niveau de notre rapport général sur les états financiers de la société mère relatifs à l'exercice 2007, il y a lieu de signaler que nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la réglementation en vigueur. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des informations données dans le rapport de gestion du groupe établi par le Conseil d'Administration.



AMTA Raja Ismaïl

Raja Ismaïl

Raja ISMAIL

Audit
82-5
Mut
Tel: 216.1

AMTA Raja ISMAIL

NOTES COMPLEMENTAIRES AUX RESERVES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En plus des notes complémentaires aux réserves des commissaires aux comptes mentionnées au niveau du rapport général sur les comptes individuels de la société mère au titre de l'exercice 2007 et qui concernent les rubriques **Fonds social, Clients, Fournisseurs et Autres actifs et autres passifs courants**, nous attirons votre attention sur la note complémentaire suivante :

- 1- Suite aux travaux de reconstitution de la valeur des stocks à partir des valeurs des apports sur un échantillon entrepris par le commissaire aux comptes de la société « TUNISAIR TECHNICS », il a été constaté que la valeur des stocks consommables est majorée d'environ 30% soit **8 916 KDT** qui se détaillent comme suit :

	Montants en KDT
Solde comptable au 31 décembre 2007	30 077
Dévalorisation	8 915
Valeur retraitée	21 162

La prise en considération de l'impact de cette remarque sur les valeurs des stocks au 31 décembre 2007 a été effectuée par des calculs et extrapolations globales effectuées sur les rubriques sans corriger le fichier de base des stocks.